

Déclaration en matière de stratégie Erasmus Charte 2021 – 2027 (ECHE)



Le Lycée et CFA Notre-Dame de Bon Secours à Perpignan est un établissement d'enseignement supérieur proposant plusieurs filières et parcours allant du bac+2 (BTS et CPGE, diplômes d'état) au Bac+5 (diplômes et titres délivrés par des écoles et universités partenaires). Le Lycée assure la formation et la préparation aux diplômes suivants :

Dans le cadre de la formation initiale :

- 1 CPGE Économique et Commerciale ECG
- 3 Brevets de Technicien Supérieur (BTS)
 - Commerce International
 - Support à l'Action Managériale
 - Bio analyses en Laboratoire de Contrôle

Dans le cadre de la formation par l'apprentissage :

- 4 Brevets de Technicien Supérieur (BTS)
 - Tourisme
 - Manager Commercial Opérationnel
 - Négociation et Digitalisation de la Relation Client
 - Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social
- 2 Licences 3 de l'IPST-CNAM (licences générales en alternance)
 - Droit Économie et Gestion, parcours Marketing, Communication, Vente
 - Droit Économie et Gestion, parcours Gestion des Ressources Humaines

Ces diplômes d'état relèvent de l'enseignement supérieur et se caractérisent par leur diversité et le soin apporté à la formation des étudiants, tant sur le campus, qu'en entreprise ou en stage, en France ou à l'étranger.

Notre lycée et campus (identifié ESBS Campus, Enseignement Supérieur Bon Secours) met en avant les axes de sa politique d'ouverture à l'international :

- Le programme Erasmus est déployé dans le cadre d'une Charte ECHE depuis 2008 et bénéficie d'une réelle antériorité.
- L'accueil d'enseignants, élèves, étudiants en mobilité est un point fort de l'établissement,
- L'établissement est signataire d'une convention avec l'agence Europe Direct Pyrénées,
- En matière de développement, l'établissement est engagé dans la signature d'accords et appariements avec des organismes et universités européennes ; et travaille, en parallèle, avec des organismes locaux (dont ALFMED, académie de langues spécialiste des mobilités entrantes et sortantes et l'organisme WEP)
- De nouveaux contacts ont été initiés à partir de 2022 avec des structures en Italie, en Irlande et au Portugal notamment, lors d'une invitation à Bruxelles par Promove2 (partenariat stratégique)
- L'implication des personnels enseignants, éducatifs et administratifs dans les programmes de mobilité Erasmus est encouragée pour promouvoir l'échange de compétences et de connaissances

fort appréciées, notamment dans les formations à vocation commerciales, administratives et touristiques.

- Des partenariats doivent être formalisés, notamment pour développer la coopération scientifique (BTS BIOALC) ou dans le secteur sanitaire et social, dans un cadre transfrontalier (BTS SP3S / Catalogne) et dans le cadre du déploiement de l'alternance (en BTS et/ou en licence).
- La filière intégrée Tourisme valorise peu à peu cette dimension internationale en favorisant l'apprentissage de plusieurs langues et l'organisation de mobilités études / séjours pédagogiques sur sites. La même démarche est initiée pour la section NDRC (Barcelone) quant à l'utilisation des outils numériques.
- Une politique de certification permet aux étudiants de passer des tests (TOEIC et BRIGHT...)

5 priorités de modernisation de l'enseignement supérieur

sont définies par le Lycée et CFA Notre-Dame de Bon Secours au cours du programme 2021-2027 :

Priorité n°1 :

Dans le cadre d'un **Comité de Pilotage** défini :

- **formaliser chaque partenariat existant et en développer de nouveaux** notamment en Europe du Nord pour favoriser les échanges dans le cadre de la formation commerciale et touristique, en langue anglaise :

- en Allemagne, Perpignan jumelée avec Hanovre, Hambourg port international ;
- aux Pays-Bas, Rotterdam, port international ;
- au Danemark, à Koge
- en république d'Irlande demeurée dans l'U.E.

et bien sûr avec notre pays transfrontalier, l'Espagne, destination très prisée par nos stagiaires et avec lequel la région Occitanie entretient de nombreuses relations économiques et culturelles

- dérouler deux **programmes intensifs hybrides** (BIP) particulièrement adaptés à nos formations, notamment en licences Droit Economie et Gestion (diplômes IPST-CNAM).

- constituer une **base formelle de stages** accessible au secrétariat de l'enseignement supérieur.

Priorité n°2 : faire entrer le CFA d'enseignement supérieur de plein pied dans la démarche Erasmus+ et promouvoir et financer toutes les actions ayant pour cadre l'Union Européenne. Le CFA est certifié Qualiopi et dispose à cet effet d'un *référent mobilité*.

Priorité n°3 : Prendre en compte **les dimensions d'inclusion et environnementale** ; *l'établissement en démarche de développement durable* (E3D) favorise la participation du plus grand nombre au programme.

Priorité n°4 : l'objectif 2023-2027 vise à repérer et soutenir dans leur démarche les personnels enseignants, éducatifs et administratifs mobiles, sur la base du volontariat. L'objectif demeure le même pour tous : développer des synergies à l'échelon européen en matière d'apprentissage et de gestion des ressources humaines (aller vers davantage de mobilités *études, enseignement...*).

Priorité n°5 : accroître l'utilisation des nouvelles technologies et accentuer les mobilités dites *hybrides*.

Taux mensuels retenus pour les mobilités des étudiants (SMS avril – juillet 2024)

	Stage
Groupe 1 - Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	450 €
Groupe 2 Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	375 €
Groupe 3 Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	325 €
Hors UE : 8 mobilités maximum par an seront déclarées auprès de l'Agence, dans le respect de 20% du budget – Priorité aux mobilités se déroulant au Royaume-Uni .	325 €

***Supplément transport « vert »** (autobus, train, co-voiturage) = **50€**

* Selon le BOEN du 23/12/2021, **complément financier forfaitaire de 250 €** si l'étudiant :

1. est en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
2. habite dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
3. habite à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville ;
4. est boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7 ;
5. appartient à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €

*Les étudiants **boursiers** qui auront choisi de solliciter (et obtenu) un financement de la Région (*Aides à la mobilité internationale des étudiants et des apprentis de l'enseignement supérieur de la Région Occitanie*) seront intégrés dans la démarche Erasmus+